

À la une**Audition libre et accès à l'assistance d'un avocat :
les lacunes d'un droit à géométrie variable**

note par Akila TALEB-KARLSSON sous Cons. const., 4 déc. 2020

Le Conseil constitutionnel dit n'avoir lieu à statuer sur une QPC relative à la conformité à la Constitution de l'article 61-1 du CPP sur l'assistance de l'avocat lors d'une audition libre, au motif que cette disposition a déjà été déclarée inconstitutionnelle.



© BillionPhotos.com

Actualité**Couvre-feu : la cacophonie
dans les barreaux**

focus

Doctrine**Le dispositif des conclusions :
entre simplicité et écueils**

étude par Philippe GERBAY

Technique**Secret professionnel
de l'avocate et de l'avocat
et confidentialité des échanges**étude par Solenne BRUGÈRE
et Julien LAURENT**Jurisprudence****Chronique de jurisprudence
de droit de la presse**

par François FOURMENT et Philippe PIOT

Gazette Spécialisée**DROIT IMMOBILIER**

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Michel PEISSE***Avocat honoraire au barreau de Paris*• **Marine PARMENTIER***Avocate au barreau de Paris*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Manuela ALBY DI DOMENICO, Nathalie BOUCHÉ, Julie DAUGA, Fabien DELHAES, Gwenaël GAUTHIER, Camille DE LA GUÉRONNIÈRE, Coralline MANIER GALAS, Juliette MEL, Alice MONIN, Alexis TRÉCA et Vivien ZALEWSKI-SICARD



LIBERTÉS FONDAMENTALES

Les mouvements sociaux, laboratoire de la défense pénale

➤ **VENDREDI 19 MARS 2021**
9H00-13H00

Webformation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND** et **François SAINT-PIERRE**,
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale

PROGRAMME

9h00 Début de la webformation

Introduction

Philippe VOULAND, avocat (Marseille et Paris)

I. Le mobile politique, un nouvel argument de défense ?

François SAINT-PIERRE, avocat (Lyon et Paris)

II. La liberté de manifestation : Contrôles d'identité, retenues policières, passage de manifestants

Vincent BRENGARTH, avocat (Paris)

Questions et réponses

III. La surveillance policière : Drones, reconnaissance faciale, ...etc.

Zoé VILAIN, avocate (Paris)

Questions et réponses

IV. La liberté d'expression : Médias et réseaux sociaux, jurisprudence, loi de 1881 et comparution immédiate

Marie BURGUBURU, avocate (Paris)

Questions et réponses

Le point de vue de deux élus :

. Ugo BERNALICIS, député LFI

. François BAROIN, président de l'Association des Maires
de France, Maire de Troyes

Questions et réponses

13h00 Fin de la webformation



Validez 4H de formation !

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2021

* Prix TTC au n° : 15,32 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 525,82 € TTC
Recueils + table seuls : 505,40 € TTC

Journal, recueil + table : 699,39 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 589 €
Journal, recueil + table : 795 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,
issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 192 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2021, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Couver-feu : la cacophonie dans les barreaux 5
- Mineurs isolés étrangers : MSF veut se rapprocher des professionnels du droit 6
- À Bordeaux, une plateforme numérique pour accompagner les mineurs isolés 7
- Délais de traitement : installation de la mission *Ghaleb-Marzban* 9
- Violences sexuelles sur mineurs : le débat est relancé 10
- L'art oratoire est précieux : sauvons-le !
libres propos par Lionel MINIATO 11

Doctrine

- Le dispositif des conclusions : entre simplicité et écueils
étude par Philippe GERBAY 13

Technique

- Secret professionnel de l'avocate et de l'avocat et confidentialité des échanges
étude par Solenne BRUGÈRE et Julien LAURENT 17

Jurisprudence

- Audition libre et accès à l'assistance d'un avocat : les lacunes d'un droit à géométrie variable
note par Akila TALEB-KARLSSON sous Cons. const., 4 déc. 2020 20
- Application de la règle de territorialité des procédures d'exécution
note par Étienne FARNOUX sous Cass. 2^e civ., 10 déc. 2020 23
- Chronique de jurisprudence de droit de la presse
par François FOURMENT et Philippe PIOT 27
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 36
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 41
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 44

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

Sous la responsabilité scientifique de
Michel PEISSE et Marine PARMENTIER

45